



N° 1563 | FÉVRIER 2021
ISSN 0396-1745

La Lettre confédérale

À LA UNE

Toute la lumière sur le travail au noir | Pages 2 et 3

À tâche égale, droits inégaux. Le travail illégal est une fraude majeure qu'une brochure publiée par la Confédération vient préciser.



UNE RENCONTRE AVEC

Bertrand de Beaulieu | Pages 4 et 5

Administrateur salarié, il nous explique les enjeux de son mandat.

ÉLECTIONS 2021

Campagne TPE | Page 6

Tous concernés, tous mobilisés !

ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT

Congrès dématérialisés | Page 7

La CFTC se convertit

Ce numéro comprend les encarts

suivants : « De l'argent pour ma formation ? Ça tombe à pic ! » et « Avec la formation pro, on ne laisse personne sur le carreau »

Crédit : Bernard Gourédard



Faire campagne sur tous les fronts

La campagne des élections pour les salariés des très petites entreprises et du particulier employeur est à présent lancée ; nous avons jusqu'au 4 avril pour convaincre !

Après des mois de mobilisation, à la Confédération comme dans les syndicats, les départements et les secteurs professionnels, la CFTC se rend visible et va à la rencontre des 5 millions de personnes concernées. Devant l'ampleur de la tâche, nous avons lancé un appel aux volontaires, et nous n'avons pas été déçus par votre réponse : vous êtes plusieurs centaines à vous être manifestés pour participer à ces actions de mobilisation locale, de visibilité sur le web, ou de rencontre des électeurs. Merci à toutes et à tous, nous allons faire du bon travail !

Car, si ce scrutin est important pour renforcer la représentativité de la CFTC, il constitue également une excellente occasion d'améliorer le dialogue social dans ces microentreprises. Il s'agit de montrer à ces salariés (et, en passant, à leurs employeurs) que le syndicalisme peut leur apporter un plus : non seulement nous répondons présent pour les défendre en cas de difficulté, mais nous pouvons aussi leur fournir chaque jour le conseil et les informations pour mieux vivre leur vie professionnelle, ainsi que leur vie personnelle. Pour faire passer ce message, nous avons prévu d'aller au plus près des électeurs, de nous rendre jusqu'à leur domicile pour les rencontrer et pouvoir échanger quelques mots dans une opération de porte à porte : cela reste le meilleur moyen de communiquer. Quand ce ne sera pas possible, nous pourrons leur laisser un courrier reprenant notre discours. D'autres actions sont prévues, à l'initiative de la Confédération (*les camions CFTC, lire en page 7*) ou des structures qui composent notre Mouvement.

Pour toucher un public aussi large, nous utiliserons, de plus, des médias à large diffusion : journaux, radios... Mais la CFTC ne met pas tous ses œufs dans le même panier, surtout quand la crise sanitaire se poursuit et risque de gêner notre campagne de proximité. Nous serons donc également très présents sur internet et les réseaux sociaux, à la fois par la mobilisation de nos adhérents qui, véritables « guerriers du clavier », relayeront les prises de parole CFTC auprès de leurs connaissances et contacts, et par la promotion de nos messages sur le web.

C'est en multipliant les canaux d'action que nous donnerons la chance à chaque électeur d'entendre notre message et de comprendre que pour voir grand, il lui faut voter CFTC.

Éric Heitz
Secrétaire général

FRAUDE SOCIALE

Toute la lumière sur le travail au noir

À tâche égale, droits inégaux. Le travail illégal est une fraude majeure en ce qu'il pénalise celui qui l'exerce ainsi que l'intérêt général.

Qu'on l'appelle « au noir », « dissimulé » ou « non déclaré », cela reste illégal. Ne pas déclarer aux pouvoirs publics tout ou partie d'une tâche rémunérée est frauduleux. Même si la tâche en elle-même n'est pas répréhensible.

Dans les faits, le travail illégal recouvre plusieurs formes. Parmi les plus fréquentes se trouvent l'absence de déclaration d'embauche, la sous-déclaration d'heures ou encore l'emploi irrégulier de travailleurs de nationalité étrangère non autorisés à travailler¹.

Les trois fléaux du travail illégal

Le contexte socio-économique et les situations individuelles peuvent contraindre des actifs à accepter de travailler dans des conditions frauduleuses... Mais lutter contre le travail illégal reste crucial, ce, pour au moins trois bonnes raisons :

- Dans ce cas de figure, le travailleur ne cotise pas et n'acquiert pas de droits sociaux comme la retraite, l'assurance maladie, le chômage... Il est aussi privé de ses droits en matière de conditions de travail. Or, pour la CFTC, toute création de richesse – donc tout travail – doit générer du droit social, et tout travailleur doit être rémunéré dignement. Cette *rémunération digne* englobe, au-delà du salaire, tous les droits associés... dont le travailleur illégal est systématiquement dépossédé².
- Les obligations fiscales d'un employeur génèrent des finances publiques réengagées dans l'intérêt général pour les salariés et les non-salariés. Se soustraire à ces obligations est illicite et les conséquences directes et indirectes nous concernent tous.
- Le travail illégal crée des distorsions de concurrence entre les entreprises qui en usent et celles qui remplissent toutes leurs obligations.

De l'incitation à la sanction

Dès lors, comment lutter contre le travail illégal afin de faire respecter les droits des travailleurs ? Il y a d'abord les dispositifs incitatifs : les pouvoirs publics ont conçu des systèmes qui permettent aux employeurs de réduire le coût du travail (exonérations de cotisations, crédits d'impôts, aides financières au recrutement dans certains territoires, pour des publics en réinsertion...).

Ainsi, l'argument « coût du travail » pour justifier le recours au travail illégal perd en pertinence.

Ensuite, et surtout, il y a les contrôles et les sanctions. Celles encourues par les employeurs diffèrent selon la nature des infractions. Le travail illégal est sanctionné par des peines cumulatives, au niveau pénal, civil et administratif. Cela contraint l'employeur condamné à verser à la fois des sommes aux organismes publics ainsi qu'à la victime du travail illégal.

En principe, la victime de travail dissimulé dont le contrat est rompu a le droit à une indemnité forfaitaire de six mois de salaire brut en plus du rappel des salaires dans leur totalité, ainsi que des accessoires (primes, etc.).

Les syndicats peuvent agir

Les organisations syndicales peuvent accompagner les victimes de travail illégal dans leurs démarches. Plus globalement, elles peuvent ester en justice, autrement dit intenter un procès, dans l'intérêt des salariés victimes de travail illégal, sans avoir à justifier d'un mandat de ces derniers. Par ailleurs, lorsqu'un travail dissimulé est constaté, le PV établissant cette infraction est transmis à l'Urssaf³, car les sommes dues aux salariés victimes sont soumises à cotisation de sécurité sociale. L'Urssaf opère le redressement et procède au recouvrement des sommes. Des représentants des salariés – et en particulier des mandatés CFTC – siègent dans les conseils d'administration des 22 Urssaf régionales. Ils participent ainsi à la lutte contre la fraude aux cotisations et aux contributions sociales.

■ SB

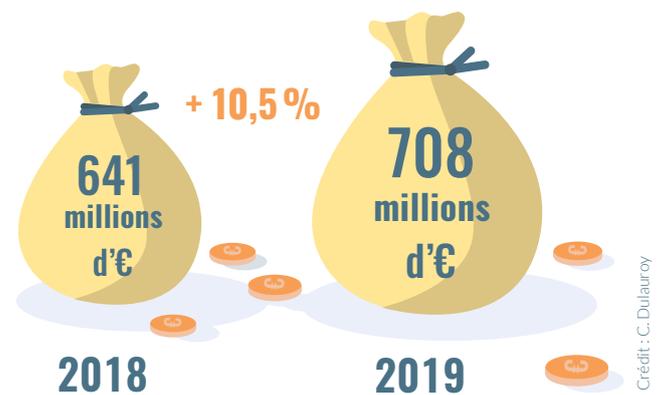
1. Article L.8211-1 du Code du travail.

2. Extrait de la motion d'orientation de la CFTC (novembre 2019, 53^e Congrès confédéral)

3. Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.



Fraude : redressements en hausse



Hausse de 10,5% des sommes redressées auprès des employeurs au titre des contributions sociales frauduleusement éludées

Est-ce le travail illégal qui s'est développé ou les progrès en matière d'investigation (méthodes, outils, collaboration des services) qui l'ont davantage révélé ? Ce qui est certain, c'est que la sophistication des montages frauduleux a connu un essor, obligeant les pouvoirs publics à s'adapter, avec le concours des juges. Ainsi, les actions coordonnées des agents de contrôle du travail, officiers et agents de police judiciaire, agents des impôts ou des douanes et agents des Urssaf sont de plus en plus ciblées, efficaces et nombreuses.

Source : Acoff (Agence centrale des organismes de sécurité sociale)



Le travail illégal : ses formes et ses sanctions

La Confédération publie une brochure à destination prioritaire des mandats CFTC dans les Urssaf. Les éléments précis que cette publication fournit sur la problématique du travail illégal leur permettra d'affiner leurs moyens de lutte. Si vous souhaitez vous-même en savoir plus, le document est téléchargeable dans votre espace Adhérent (tapez « travail illégal »). Vous y trouverez les moyens à disposition des organismes et le rôle spécifique des Urssaf, le droit des victimes avec un focus sur la situation particulière des sans-papiers, les interventions possibles des syndicats de salariés, ainsi que les références réglementaires sur le sujet. Chiffres, témoignages et cas concrets viennent enrichir ces éléments juridiques.



UNE RENCONTRE AVEC BERTRAND DE BEAULIEU

« L'administrateur salarié apporte une vision humaine et de long terme »

Bertrand de Beaulieu, administrateur salarié depuis cinq mois, s'investit à 100 % dans sa nouvelle fonction. Il veut gagner la confiance de ses homologues en leur démontrant que salariés et actionnaires peuvent partager les mêmes intérêts.

La CFTC est attachée à l'idée de participation des salariés aux orientations stratégiques de l'entreprise. En quoi l'administrateur salarié incarne-t-il cette idée ?

Chez Inetum [ex-GFI Informatique, Ndlr], nous sommes deux administrateurs salariés, désignés par le CSE central. Mais celui-ci apparaît peu représentatif, puisqu'en 2019, le taux de participation aux élections a été de 36 %. Cela relativise la représentation réelle des salariés au conseil d'administration. Les salariés ne savent généralement pas que nous existons, ou ne connaissent pas notre rôle. Sur notre site intranet Inetum, nous avons donc créé une rubrique dédiée à l'administrateur salarié, qui leur permet de nous contacter. Certains nous voient aussi comme une « super instance revendicative ». Ce n'est pas du tout le cas. Nous sommes des administrateurs à part entière, tenus par une obligation de confidentialité.

Comment pouvez-vous vraiment peser sur la stratégie de l'entreprise alors que le CA entérine généralement des décisions prises dans d'autres instances ?

Bien que nous soyons tout nouveaux dans notre fonction, nous avons pu intervenir sereinement en conseil d'administration, sans être interrompus. Nous avons néanmoins demandé à intégrer au moins une des deux instances que sont le Comité des investissements et le Comité stratégique. Nous allons nous porter candidats en avril prochain.

Il est vrai que nous n'avons qu'un droit de vote et qu'il est très difficile de peser dans les décisions. Cela nécessite d'obtenir la confiance des autres administrateurs en faisant valoir nos compétences et la plus-value que nous pouvons apporter. Nous devons leur faire comprendre que, sur le long terme, les intérêts des salariés et ceux des actionnaires convergent toujours.

Par ailleurs, nous devons aussi faire accepter à notre management que notre présence au CA peut passer avant certains impératifs professionnels.

Vous évoquez la « plus-value » des administrateurs salariés. Que désignez-vous précisément ?

Nous sommes là pour apporter un regard humain et long termiste. Les décisions des administrateurs sont souvent motivées par des considérations financières de très court terme. Nous soutenons le fait que les salariés sont une valeur pour l'entreprise et que leurs intérêts et ceux des actionnaires ne sont pas du tout antinomiques.

Nous rappelons aussi aux administrateurs que le financement s'envisage à long terme. Par exemple, ce n'est pas parce que les taux d'intérêt sont très bas qu'il faut s'endetter. Ou bien, s'il est question de racheter une entreprise, nous alertons sur le fait que si nous faisons fuir 30 % de ses effectifs, nous ne réaliserons pas une bonne affaire. Dans ce cas, nous pourrions par exemple être missionnés pour aller rencontrer les représentants du personnel de cette entreprise cible.

En Allemagne, les représentants des salariés constituent 50 % des administrateurs dans les entreprises de plus de 2000 salariés. Ils sont 15 % en moyenne dans les grandes entreprises françaises... Que penser de ce décalage ?

En Allemagne, les syndicats et le patronat coopèrent, ils sont partenaires. Moi, je suis à la CFTC parce que c'est un syndicat responsable. Mais, en France, ce sont l'opposition permanente et le rapport de force qui prévalent sur le partenariat, que ce soit du côté de la direction ou de celui des syndicats. Et ce n'est pas en quelques années que les mentalités vont changer. C'est pourquoi nous avons un énorme travail pour nous faire admettre comme partenaires responsables au sein du conseil d'administration.

Malgré tout, pensez-vous que la fonction d'administrateur salarié soit appelée à évoluer en France ?

C'est tout à fait souhaitable, mais cela va prendre du temps. Depuis l'après-guerre, le taux de syndicalisation s'est effondré*, si bien que les syndicats ne sont pas considérés comme un corps intermédiaire indispensable pour parler au nom des salariés. En attendant, tous les jours, sur le terrain, nous essayons d'inverser cette tendance. Si l'on pouvait atteindre, par exemple, 60 % de salariés syndiqués dans nos entreprises, on pourrait parvenir à un mode de fonctionnement plus proche de celui de l'Allemagne. Malheureusement, on ne va pas dans ce sens... Ce qu'il faut se dire, c'est : « Je rentre dans le syndicalisme, je m'implique et j'ai la volonté de changer les choses ».

■ Propos recueillis par LB

Mini-CV

- Directeur de projet en informatique chez Inetum, entreprise de services numériques employant 27 000 salariés dans 26 pays, et comprenant 8 administrateurs non salariés et 2 salariés
- 61 ans
- Administrateur salarié depuis le 11 septembre 2020
- Expériences passées de délégué syndical, DS central adjoint, élu au CSE et au CSE central
- Adhérent à la CFTC depuis 2014

Administrateur salarié, comment ça marche ?

- L'administrateur salarié peut être désigné, selon l'entreprise, par le CSE central, par les organisations syndicales, ou via une élection ouverte à tous les salariés.
- Son mandat dure trois ans.
- Il n'a pas besoin, théoriquement, d'être syndiqué.
- Il doit en revanche renoncer, s'il en a, à tous ses mandats syndicaux et de représentant du personnel.
- Il a une obligation de confidentialité qui engage sa responsabilité civile et pénale.
- La loi Pacte* prévoit :
 - 2 administrateurs salariés (un homme et une femme) dans les conseils composés d'au moins huit membres (contre 12 auparavant) ;
 - 15 heures minimum de délégation par conseil d'administration et jusqu'à 50% du temps de travail ;
 - 40 heures de formation par an.

* Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, dite loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises).

*Le taux de syndicalisation en France est passé de 30 % en 1949 à 11 % en 2016 (source : Dares).



Vous souhaitez porter la voix de la CFTC et participer à sa victoire aux prochaines élections TPE ? Voici plusieurs manières d'agir.



J'EN PARLE
AUTOUR DE MOI



JE PARTAGE
SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



JE VAIS AU CONTACT
DES ÉLECTEURS

Pour trouver des infos, des contenus à partager ou pour vous porter volontaire, rendez-vous sur cftc.fr/TPE2021

CAMPAGNE TPE

Tous concernés, tous mobilisés !

Les salariés des très petites entreprises et du particulier employeur sont appelés à voter du 22 mars au 4 avril prochain. Ce scrutin engage l'audience de la CFTC... et donc le poids de nos propositions comme la capacité de nos structures à se faire entendre. Investissons-nous ensemble dans la campagne !

Outil majeur de cette campagne, la tournée des Villages CFTC a repris ! Pour faire face à la crise sanitaire, le dispositif s'est allégé, délaissant les tentes au profit d'une camionnette aménagée. Une mobilité revue à la hausse, qui permet aux militants présents de rayonner dans les rues, commerces, marchés avoisinants et de sensibiliser davantage de salariés concernés. La première étape s'est tenue avec succès à Clermont-Ferrand, le 16 janvier dernier, avant de prochaines haltes en Bretagne. Retrouvez l'agenda de la tournée sur cftc.fr (tapez « Villages CFTC »).

Notre force provient de notre implication personnelle. À cet effet, n'oubliez pas les trois piliers de notre stratégie : « J'en parle autour de moi », « Je partage sur les réseaux sociaux », « Je vais au contact des électeurs ».

Ensemble, faisons la différence !

■ MV



CONGRÈS DÉMATÉRIALISÉS

La CFTC se convertit

D'abord rétifs ou emplis de doutes, les conseillers de l'URD* CFTC de Nouvelle-Aquitaine sont aujourd'hui convaincus par la formule «à distance» de leur dernier congrès.

«Aussi bien qu'en présentiel !» Pour Pascal Chauvin, secrétaire général sortant de l'union régionale de départements CFTC de Nouvelle-Aquitaine, cela ne fait aucun doute. Martine Forêt, trésorière, et lui-même étaient chargés de l'organisation du congrès, programmé du 1^{er} au 3 décembre dernier. Ils ont alors choisi de faire appel à une agence d'événementiel... et s'en félicitent. «L'équipe de l'agence a anticipé un possible reconfinement et exposé les solutions à prévoir.» Initialement, les militants devaient se réunir au Futuroscope, pour deux journées de congrès suivies d'un colloque sur le paritarisme.

Pascal Chauvin raconte les difficultés à convaincre les instances : «Il est apparu quelques freins à propos de la visioconférence», concernant les interactions ou le fait de ne pas prendre les repas ensemble. Avec Martine Forêt, il a activement échangé avec les membres du conseil de l'URD. Finalement, après une longue réunion à un mois du jour J, le vote en faveur d'un congrès dématérialisé l'a emporté. «Ceux qui étaient sceptiques ce jour-là ont été largement convaincus à l'issue du congrès», se réjouit-il.

Un véritable plateau télé

Le programme a été concentré sur une seule journée, plus dense. Le président, le secrétaire général et la trésorière se sont rendus sur le site de l'union de la Gironde, à Bordeaux, avec les salariés de l'agence. Onze techniciens étaient déjà sur place pour gérer un véritable plateau de télévision. Quant aux participants, tous les inscrits ont répondu présent devant leur ordinateur. Heureuse surprise, les interactions entre les congressistes ont été très fortes.

«Le prestataire s'est occupé des invitations, a mis en forme les documents papier et les PowerPoint. Il avait prospecté et négocié au préalable avec une entreprise spécialisée dans le vote à distance. Il a proposé des interludes ludiques, interactifs et militants pendant la réunion de la commission des mandats... Il a tout géré, jusqu'à l'assistance au vote.» Pascal Chauvin n'y trouve que des avantages : «J'ai pu ainsi continuer le travail de dirigeant sans le congrès dans la tête. Et cela nous a coûté moins cher qu'un congrès physique, puisque nous n'avons pas engagé de frais de déplacement, de réservation de salles, de repas ou encore



Crédit : URD Nouvelle-Aquitaine

d'hébergement». Un franc succès pour tous donc, couronné par la réélection de William Nenquin et Martine Forêt à leurs postes respectifs de président et de trésorière. Concernant celui de SG, Jean-Christophe Arnalot y succède à Pascal Chauvin.

Quant aux rencontres humaines dont ils ont été privés, Pascal Chauvin assure que l'union «organisera un moment de partage quand les conditions sanitaires le permettront.» Une conversion à la dématérialisation un peu forcée par le contexte sanitaire... mais qui semble rendre heureux les nouveaux adeptes.

■ SB

Le service Organisation reste à vos côtés pour vous accompagner et répondre à vos interrogations. Contact : lgaoua@cftc.fr
Prochains congrès : UD Vendée le 6 mars, UD Allier le 12 mars, UD Hauts-de-Seine le 16 mars et fédération CFTC des Fonctionnaires et Agents de l'État (FAE) les 24 et 25 mars.

*Union régionale de départements

CPPAP 0221 S06330
 Dépôt légal : Fév. 2021 - Prix : 1,60€



La Lettre confédérale, le mensuel de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Directeur de la publication : Cyril Chabanier – Rédactrice en chef : Maud Vaillant
 Rédacteurs : Stéphanie Baranger, Laurent Barberon, Ghislain Guala, Maud Vaillant
 Création graphique : Céline Dulauroy, dulauroy@me.com

Impression : Imprimerie de la Centrale, P.A. Les Oiseaux, rue des Colibris, BP 78, 62302 Lens Cedex
 CFTC - 45 Rue de la Procession - CS 82348 - 75739 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 73 30 49 00 - www.cftc.fr

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Crédit photo : Paul Bradbury / Caia Images / GraphicObsession

**Bien assurer
mon CSE,
c'est essentiel.**



Assureur de près de 10 000 structures ⁽¹⁾, la Macif est l'assureur privilégié des Comités Sociaux et Économiques.

En assurant votre CSE à la Macif, vous bénéficiez :

- d'un accompagnement personnalisé avec un réseau de conseillers spécialisés dédié à votre écoute
- de garanties adaptées au fonctionnement et aux activités de votre CSE : la responsabilité civile et l'assurance des biens⁽²⁾
- d'avantages pour les salariés bénéficiaires de votre CSE⁽³⁾

► N°Cristal 09 69 39 49 55
APPEL NON SURTAXE

**macif.fr / rubrique « Associations et CSE »
ou par mail cse@macif.fr**



Essentiel pour moi

(1) Au 31 décembre 2019.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat Multigarantie Activités Sociales Comité d'entreprise souscrit.

(3) Offre soumise à conditions valables en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un CSE ayant signé un PACTE CSE en 2021.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.